



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 6 septembre 2011

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 6 septembre 2011.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

**Aucun**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **fixé les traitement des membres de la Municipalité ainsi que les indemnités et jetons de présence des conseillers communaux et de la secrétaire, avec différents amendements votés en cours d'examen;**
- **octroyé à la Municipalité des délégations de compétence concernant : 1) les aliénations d'immeubles; la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations; 3) l'autorisation de plaider; 4) l'engagement de dépenses extra-budgétaires.**

c) Autres décisions

- élu la commission de gestion 2011;
- élu la commission des finances;
- élu la commission des pétitions;
- élu la commission d'urbanisme et des constructions;
- élu la commission de politique régionale;
- désigné deux représentants au Conseil d'établissement;
- désigné un délégué au comité de l'association d'accueil de l'enfance Epalinges;
- désigné un délégué et un délégué suppléant à la protection civile;
- désigné un délégué et un délégué suppléant au conseil intercommunal de l'association de communes de la région pour la réglementation du service des taxis.

\* \* \* \*

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 9 septembre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
Maurice Mischler

Le Secrétaire :

  
Alexandre Good

